

L'accession à la propriété

La Location-Accession (PSLA)

1 La signature de votre contrat de réservation

2 La période locative



Signature du contrat de réservation

Durée minimale de 6 mois pour la phase de location

Durée maximale de 2 ans pour la phase de location

3 La période acquisitive

Levée d'option

Utilisation de votre apport personnel

Signature de l'acte d'achat

Vous êtes propriétaire

EN BREF

- Une TVA réduite (5,5 % au lieu de 20 %).
- Une exonération de la taxe foncière pendant 15 ans.
- Pas d'appel de fonds durant les travaux.
- Une minoration du prix de vente de 1 % par année de location.
- Une garantie de rachat, ainsi qu'une garantie de relogement en cas d'accident de la vie pendant 15 ans.

02 23 48 20 20
www.neotoa.fr

neotoa
EMBELLIT LA VILLE ET LA VIE
PROMOTION ET VENTE